



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4, 3.1, 3.5, 3.6, 3.8, 3.10 et 3.11

<b>Numéro de la demande :</b>	2022-5269
<b>Demande :</b>	Nouvelle préparation commerciale (propriétés chimiques du produit) – garantie; identification et proportion des produits de formulation; nouvelle étiquette du produit – augmentation ou diminution de la dose d'application, cultures de rotation/délai avant la plantation, délai d'attente avant la récolte, délai de sécurité après traitement, nouveaux organismes nuisibles et mélanges en cuve
<b>Produit :</b>	FORCEFIGHTER ALL IN
<b>Numéro d'homologation :</b>	35007
<b>Principes actifs (p.a.) :</b>	Bromoxynil (présent sous forme d'ester d'octanoate), fluroxypyr (présent sous forme d'ester de 1-méthylheptyle) et MCPA (présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle)
<b>Numéro de document de l'ARLA :</b>	<b>3522083</b>

### But de la demande

La présente demande avait pour but d'homologuer une préparation commerciale, le produit FORCEFIGHTER ALL IN, pour la suppression en postlevée des latifoliées dans le blé (de printemps et dur) et l'orge.

### Évaluation des caractéristiques chimiques

Le produit FORCEFIGHTER ALL IN est un concentré émulsifiable contenant du bromoxynil (présent sous forme d'ester d'octanoate) à une concentration de 200 g/L, du fluroxypyr (présent sous forme d'ester de 1-méthylheptyle) à une concentration de 80 g/L et du MCPA (présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle) à une concentration de 200 g/L. Cette préparation commerciale a une masse volumique de 1,109 g/ml et un pH de 3,96 (solution à 1 %). Les données chimiques exigées pour le produit FORCEFIGHTER ALL IN ont été fournies et examinées, et elles ont été jugées acceptables.

### Évaluation sanitaire

Le produit FORCEFIGHTER ALL IN présente une toxicité aiguë élevée par voie orale. Il présente une faible toxicité aiguë par voie cutanée et par inhalation. Il est minimalement irritant pour les yeux et légèrement irritant pour la peau, et est un sensibilisant cutané potentiel.

L'homologation du produit FORCEFIGHTER ALL IN dans le blé (de printemps et dur) et l'orge ne devrait pas entraîner d'exposition professionnelle ou occasionnelle

supérieure à celle associée aux emplois homologués du fluroxypyr, du bromoxynil et du MCPA. Les évaluations des risques précédemment réalisées pour les préposés au mélange, au chargement et à l'application du produit et pour les travailleurs retournant au champ après l'application ont été jugées acceptables pour appuyer les utilisations mentionnées sur l'étiquette. Aucun risque préoccupant pour la santé n'est prévu si les travailleurs suivent le mode d'emploi figurant sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de fluroxypyr, de bromoxynil et de MCPA dans le blé de printemps, le blé dur ou l'orge n'a été présentée ou n'était nécessaire pour appuyer l'homologation du produit FORCEFIGHTER ALL IN pour ces cultures. Son emploi ne constitue pas une extension du profil d'emploi de ces principes actifs. Les données sur les résidus provenant d'essais au champ réalisés précédemment dans et sur le blé et l'orge ont donc été réévaluées dans le cadre de cette demande et ont été jugées acceptables. L'homologation du produit FORCEFIGHTER ALL IN ne devrait pas entraîner une augmentation de l'exposition alimentaire aux résidus de fluroxypyr, de bromoxynil et de MCPA, et aucun risque préoccupant pour la santé de quelque segment de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés, ne devrait résulter d'une exposition alimentaire aiguë ou chronique (par les aliments et l'eau potable). Les limites maximales de résidus (LMR) établies pour ces principes actifs dans ou sur le blé et l'orge sont acceptables pour couvrir les utilisations du produit FORCEFIGHTER ALL IN.

### **Évaluation environnementale**

Les utilisations sur l'étiquette du produit FORCEFIGHTER ALL IN correspondent aux profils d'emploi actuellement homologués pour le fluroxypyr, le MCPA et le bromoxynil. Après un examen scientifique des renseignements disponibles, il a été conclu que les risques environnementaux associés aux utilisations du produit FORCEFIGHTER ALL IN sont acceptables lorsque le produit est utilisé conformément aux instructions figurant sur l'étiquette.

### **Évaluation de la valeur**

L'homologation du produit FORCEFIGHTER ALL IN offre aux utilisateurs une solution de rechange pour la suppression d'un plus large éventail de mauvaises herbes. De plus, comme le produit FORCEFIGHTER ALL contient des principes actifs appartenant à deux groupes d'herbicides dont les modes d'action diffèrent, les utilisateurs disposent d'un outil précieux qui peut aider à gérer le développement de biotypes de mauvaises herbes résistants aux herbicides.

Les renseignements sur la valeur qui ont été soumis pour examen consistaient en des justifications scientifiques, des homologations préalables et des données provenant d'essais au champ répétés. Tous ces renseignements ont démontré que le rendement du produit FORCEFIGHTER ALL IN, quant à son efficacité et à la sensibilité des cultures, était comparable à celui du mélange en cuve contenant les mêmes principes actifs aux mêmes doses. Par conséquent, les allégations relatives à l'efficacité figurant sur l'étiquette de l'un ou l'autre des produits composant les mélanges en cuve, de même que les allégations relatives aux cultures hôtes qui figurent sur les étiquettes de ces deux produits, peuvent figurer sur l'étiquette du produit FORCEFIGHTER ALL IN. Les allégations relatives aux cultures de rotation sont

fondées sur les allégations relatives aux cultures de rotation plus restrictives qui figurent sur les étiquettes des produits composant les mélanges en cuve.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés acceptables pour appuyer l'homologation du produit FORCEFIGHTER ALL IN.

## Références

### Numéro de document de l'ARLA

### Référence

3394774	2022, ForceFighter_All_In_DACO_3_20Sep2022, DACO: 3.1,3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4,3.2,3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.3.1,3.4.1,3.5,3.5.1,3.5.10,3.5.11,3.5.12,3.5.13,3.5.14,3.5.15,3.5.16,3.5.2,3.5.3,3.5.4,3.5.5,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9
3394776	2022, 59762 EAM ForceFighter All In, DACO: 3.4.1
3394777	2022, 58370 ForceFighter All In Physical and Chemical Characteristics, DACO: 3.5.1,3.5.11,3.5.2,3.5.3,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9
3394778	2022, 59762 ForceFighter All In Accelerated Storage Stability and Corrosion Characteristics, DACO: 3.5.10
3517221	2023, 2022_5269_ForceFighter_All_In_DACO_3_25Oct2023, DACO: 3.1,3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4,3.2,3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.3.1,3.4.1,3.5,3.5.1,3.5.10,3.5.11,3.5.12,3.5.13,3.5.14,3.5.15,3.5.16,3.5.2,3.5.3,3.5.4,3.5.5,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9 CBI
3394779	2022, ForceFighter All In: Acute Oral Toxicity- Up-And-Down Procedure in Rats, DACO 4.6.1
3394780	2022, ForceFighter All In: Acute Dermal Toxicity in Rats, DACO 4.6.2
3394781	2022, ForceFighter All In: Acute Inhalation Toxicity in Rats, DACO 4.6.3
3394783	2022, ForceFighter All In: Primary Eye Irritation in Rabbits, DACO 4.6.4
3394785	2022, ForceFighter All In: Primary Skin Irritation in Rabbits, DACO 4.6.5
3394787	2022, ForceFighter All In: Local Lymph Node Assay (LLNA) in Mice, DACO 4.6.6
3211128	2020, CA-HE-2020-FLUROX-Barley (Elm Creek, MB, CA), DACO: 10.2.3.3(B)
3211129	2020, CA-HE-2020-FLUROX-WHT (Connell, WA, US), DACO: 10.2.3.3(B)
3211130	2020, CA-HE-2020-FLUROX-WHT (Elm Creek, MB, CA), DACO: 10.2.3.3(B)
3211131	2020, CA-HE-2020-FLUROX-WHT (Minto, MB, CA), DACO: 10.2.3.3(B)
3211132	2020, CA-HE-2020-FLUROX-WHT 1 (Bonners Ferry, ID, US), DACO: 10.2.3.3(B)
3211133	2020, CA-HE-2020-FLUROX-WHT 2 (Bonners Ferry, ID, US), DACO: 10.2.3.3(B)
3211134	2020, Final Report_CA-HE-2020-FLUROX-WHT (Josephburg, AB, CA), DACO: 10.2.3.3(B)
3211135	2020, Final Report_CA-HE-2020-FLUROX-WHT 1 (Portage La Prairie, MB, CA), DACO: 10.2.3.3(B)
3211136	2020, Final Report_CA-HE-2020-FLUROX-WHT 2 (Portage La Prairie, MB, CA), DACO: 10.2.3.3(B)
3394772	2022, ForceFighter_All_In_PART 10_Value_20Sep2022, DACO: 10.1,10.2.1,10.2.2,10.2.3.1,10.2.3.3(B),10.3.1,10.3.2,10.3.3,10.4,10.5.1,10.5.2,10.5.3,10.5.4,10.5.5

**© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9